**LE CREDIT LYONNAIS**

**COMITE CENTRAL D'ENTREPRISE**

**SEANCE PLENIERE EXTRAORDINAIRE**

**VENDREDI 12 AOÛT 2016**

**SOMMAIRE**

[Point inscrit à la demande de la majorité des membres élus titulaires du CCE (article L 2325-14 du code du travail) 3](#_Toc458785394)

[1. Mandat à donner au secrétaire pour intenter toute action judiciaire, tant en première instance qu’en appel ou en cassation pour obtenir la communication des informations demandées en vue de la consultation du CCE sur le projet cadre optimisation du réseau, et la suppression du processus de consultation jusqu’à la remise des informations sollicitées. 3](#_Toc458785395)

***LE CREDIT LYONNAIS***

***COMITE CENTRAL D’ENTREPRISE EXTRAORDINAIRE***

***VENDREDI 16 AOÛT 2016***

***(La séance est ouverte à 9 heures 20, sous la présidence de M. CHAUMIER.)***

# POINT INSCRIT A LA DEMANDE DE LA MAJORITE DES MEMBRES ELUS TITULAIRES DU CCE (ARTICLE L 2325-14 DU CODE DU TRAVAIL)

# 1. MANDAT A DONNER AU SECRETAIRE POUR INTENTER TOUTE ACTION JUDICIAIRE, TANT EN PREMIERE INSTANCE QU’EN APPEL OU EN CASSATION, POUR OBTENIR LA COMMUNICATION DES INFORMATIONS DEMANDEES EN VUE DE LA CONSULTATION DU CCE SUR LE PROJET CADRE OPTIMISATION DU RESEAU ET LA SUPPRESSION DU PROCESSUS DE CONSULTATION JUSQU'A LA REMISE DES INFORMATIONS SOLLICITEES

**M. CHAUMIER, Président**.- Bonjour à tous. Je vais ouvrir cette séance exceptionnelle du Comité central en ce 12 août 2016. Monsieur le Secrétaire, nous avons pris un peu de temps, car nous comptions les présents et les absents pour être le plus précis possible.

Cette séance a pour objet un point inscrit à la demande de la majorité des membres élus titulaires du CCE, selon l'article 2325-14 du Code du travail, avec un point qui concerne le mandat à donner au Secrétaire pour intenter toute action judiciaire, tant en première instance qu’en appel ou en cassation, pour obtenir la communication des informations demandées en vue de la consultation du CCE sur le projet cadre optimisation du réseau et la suspension du processus de consultation jusqu'à la remise des informations sollicitées. C'est le point inscrit à l'ordre du jour.

Pour que l'on soit bien précis et que je sois complet, chacun d'entre vous a reçu - en tant que membre du CCE - un certain nombre de communications, notamment une réponse que j'ai adressée au Secrétaire général adjoint du CCE, en date du 9 août. Je vous invite à la lire si ce n'est pas déjà le cas, mais je suis sûr que vous l'avez lue.

Je rappelle quelques termes que j'ai utilisés dans ce courrier. D'abord, ma surprise quant à la démarche adoptée par la majorité des membres du CCE, qui nous amène aujourd'hui à tenir cette réunion.

La demande du CCE s'inscrit dans un objet qui était celui de la réunion extraordinaire du 30 juin, où certains membres du CCE ont refusé de recevoir - conformément à l'ordre du jour - l'information portant sur le projet cadre d'optimisation du réseau, issu de Centricité Clients, sans daigner écouter la présentation ni évoquer les points qui auraient pu être - selon eux - nécessaires pour dialoguer et échanger. Et ce en présence notamment du Directeur du développement des marchés des réseaux *retail*, M. FROMAGEAU.

Cette réunion s'est poursuivie avec les membres qui n'ont pas refusé l'information, et nous avons répondu à cette occasion...

*(Arrivée de M. MONTEIL)*

**M. MONTEIL (CFDT)**.- Veuillez m’excuser, mon train avait du retard.

**M. CHAUMIER, Président**.- Bien sûr. Reprenez votre souffle.

À cette occasion, nous avons répondu aux questions du CCE. Avec le courrier du 9 août, j'ai transmis la formalisation des réponses. Du coup, évidemment, lorsque j'ai reçu, le 3 août, le courrier du Secrétaire général adjoint pour le compte du CCE, j'ai été très surpris de le recevoir aussi tardivement - plus d'un mois après la communication de l'information - et notamment de recevoir les éléments sur lesquels vous souhaitez obtenir des éclairages. D'autant que ceux qui n'avaient pas souhaité rester auraient pu poser ces questions et ainsi, obtenir des réponses lors de la séance du CCE du 30 juin.

Plus encore, sur la pratique, sur l'esprit dans lequel cette action est faite, j'ai réceptionné - en date du 8 août - une assignation en référé à comparaître. À comparaître mardi 16 août devant le TGI de Créteil, de façon à communiquer les informations qui étaient sollicitées, et à sursoir à la consultation du 1er septembre. C'est l'objet du mandat que vous allez donner.

Évidemment, cela ne laissait pas le temps de répondre aux questions adressées, ni même le temps de tenir la séance exceptionnelle que vous nous demandez et que nous tenons aujourd'hui.

Du coup - je l'ai écrit et l'ai adressé à chacun d'entre vous -, je souligne le caractère abusif de la démarche et je doute très sincèrement de l'intention de la majorité des membres du CCE de ne pas vouloir bloquer inutilement le processus d'information, consultation de ce projet, puisque ce sont les termes que vous aviez utilisés. Sachant que c'est un projet qui est attendu par l'ensemble des salariés de LCL, et vous le savez bien.

Je terminerai par cela : j'insiste sur la responsabilité de chaque membre – individuellement parlant - de ce CCE qui, au-delà de l'étiquette syndicale qu'il peut défendre, est avant tout un salarié de LCL, et qui représente des salariés de LCL. C'est donc chacun d'entre vous, en son âme et conscience, qui va agir avec sa voix et traduire son propre avis. Et cet avis vous engage, aux yeux de toute l'entreprise.

Je voulais juste partager avec vous le fait que chacun en soit bien conscient.

Monsieur le Secrétaire, je vous laisse la parole.

**M. CONDORELLI (FO)**.- Personnellement, je peux préciser que les questions qui ont été officialisées par écrit, nous les avons déjà posées à plusieurs reprises oralement, et nous n'avons jamais eu de réponse exacte et précise.

**M. CHAUMIER, Président**.- En CCE, Monsieur CONDORELLI ?

**M. CONDORELLI (FO)**.- Dans plusieurs instances, pas seulement en CCE.

**M. CHAUMIER, Président**.- Sauf que là, le dossier est un dossier de CCE. Le 30 juin, vous aviez la possibilité d'exprimer ces questions et vous n'avez pas souhaité rester lors de la séance.

**M. CONDORELLI (FO)**.- Il n'y avait pas de document officiel pour nous donner des explications que nous avions demandées.

**M. CHAUMIER, Président**.- Il n'y avait pas de demande de votre part, Monsieur CONDORELLI. Il aurait fallu rester le 30, lors de la séance, et exprimer vos questions. Nous aurions pu apporter des réponses à ces questions. Vous ne l'avez pas fait. Lors de cette séance du 30, des questions ont été posées. Nous avons apporté des réponses en séance, que nous avons confirmées par écrit ensuite. D'où mon étonnement, plus d'un mois après, de recevoir une formalisation de 68 questions... 68 questions plus d'un mois après... Alors même que vous aviez l'occasion, le 30 juin, d'exprimer ces questions.

**M. CONDORELLI (FO)**.- Je laisse la parole à M. KERNIVINEN.

**M. CHAUMIER, Président**.- C'est moi qui vais lui donner la parole.

**M. KERNIVINEN (FO)**.- Je suis extrêmement surpris de votre préambule, Monsieur le Président. Je suis surpris par votre surprise. Contrairement à ce que vous affirmez, les élus vous ont demandé beaucoup de choses le 30 juin. Une majorité d'élus avait fait une déclaration. Il était notamment précisé, par exemple : « *En tout état de cause, les élus attendent un dossier d'information digne de ce nom et non pas un catalogue de belles phrases sans données concrètes.* » C'était le 30 juin.

Nous avons attendu ; nous avons attendu tout le mois de juillet qu'un dossier d'information digne de ce nom nous parvienne. Il ne nous est pas parvenu. Devant cette non réception d'un document d'information digne de ce nom, il nous a semblé impératif de vous formaliser les interrogations et les nombreuses questions que nous avons sur ce projet.

C'est donc simplement une confirmation de ce qui avait été demandé, lors du CCE du 30, par une majorité d'élus. Je fais simple. Je pourrais faire plus long, mais je pense que vous avez compris la démarche et ce que nous attendons. Je pense que les élus autour de la table sont tous responsables. Et c'est en toute responsabilité qu’ils feront ce qu’ils auront à faire.

**M. CHAUMIER, Président**.- Je ne doute pas qu’ils soient responsables.

Vous avez attendu tout le mois de juillet, Monsieur KERNIVINEN, pour avoir des réponses aux questions que vous aviez formulées, me dites-vous. Il aurait simplement fallu participer à la séance le 30 juin et ne pas vous lever, et vous auriez eu les réponses aux questions que vous aviez soit disant posées. Or, vous n'avez pas souhaité recevoir cette information. Ne soyez pas surpris de ne pas avoir eu de réponse puisque lors de la séance, vous n’avez pas formalisé - et c'était l'occasion - vos questions.

**M. PREVOST (SNB)**.- Monsieur le Président, dans un courrier récemment et ce matin dans votre préambule, vous avez précisé que vous étiez assigné en justice le 16 août.

Pour le SNB, n'ayant pas d'information, nous aimerions savoir par qui vous êtes assigné en justice le 16 août ?

**M. CHAUMIER, Président**.- Par le CCE.

**M. PREVOST (SNB)**.- Étant donné que nous avons un problème de lecture, pourriez-vous nous préciser ce que nous sommes venus faire ce matin ? Nous ne comprenons pas.

**M. CHAUMIER, Président**.- Le point à l’ordre du jour est de donner mandat au Secrétaire pour intenter toute action judiciaire, tant en première instance qu’en appel ou en cassation, pour obtenir la communication des informations, etc., objet de l'assignation qui va se tenir mardi 16 août.

**M. PREVOST (SNB)**.- Ma deuxième question s’adresse à M. le Secrétaire.

Nous sommes venus ce matin pour faire un vote, qui va prendre quelques minutes, afin de savoir si nous donnons mandat - ou pas - à vous-même pour intenter toute action judiciaire. Or, ce matin, nous découvrons que le nécessaire est déjà fait.

S’agit-il de deux procès différents ? Nous ne comprenons pas.

Pourrions-nous juste avoir une petite explication ? Nous venons ce matin et nous votons pour quelque chose qui a été entériné sans le SNB avant ? Ou alors nous nous trompons.

Dites-nous exactement ce que nous sommes venus faire ce matin et qui a entrepris les démarches pour le 16 août prochain.

**M. CONDORELLI (FO)**.- Vous étiez présent au Bureau lorsque nous avons discuté de ce point. Vous avez vu que la majorité des membres du Bureau a demandé d'aller éventuellement en justice.

Deuxièmement, la majorité des élus nous a demandé de mettre ce point à l'ordre du jour de cette séance exceptionnelle. C'est la conséquence de cela qui amène à une action en justice.

**M. CHAUMIER, Président**.- Je vous donne la parole, Monsieur PREVOST. Ensuite, Mme MAGNE souhaite intervenir.

**Mme MAGNE (CFDT)**.- J’ai demandé la parole avant.

**M. CHAUMIER, Président**.- Si cela concerne un autre sujet, je préfère que l'on termine ce point.

**M. PREVOST (SNB)**.- J'étais présent puisque je représente le SNB au Bureau du CCE. Évidemment j'étais présent. Pour une des rares fois, M. PREVOST - pour le SNB - n'a pas pris une décision le jour même. Ma décision, je l'ai donnée quelques jours après à M. le Secrétaire, qui me l'avait demandée par *sms*. Je lui ai répondu par *sms* que le SNB n'ira pas en justice.

Le Bureau du CCE ayant donc la majorité, mais pas l'unanimité, la décision ne pouvait pas être prise en Bureau, mais il fallait tenir une plénière pour voter. Ce que nous sommes venus faire ce matin.

Je réitère ma question. Je me suis certainement mal exprimé, mais nous avons du mal à comprendre. En Bureau, il y a la majorité, mais pas l'unanimité. On fait une plénière, on vote. On obtient un vote majoritaire ou pas. On va en justice ou pas.

Ma question est la suivante : le fait que LCL soit assigné en justice le 16 août prochain, venons-nous ce matin voter sur le même sujet ? Venons-nous donner ce matin un mandat qui a déjà été donné au Secrétaire pour entamer les démarches ?

**M. CONDORELLI (FO)**.- J’ai déjà répondu dans mon intervention précédente. M. PREVOST a déjà la réponse. D'ailleurs, c'est également inscrit à l'ordre du jour. La demande est à la majorité des élus. Vous avez déjà une réponse. La majorité des élus a demandé une action en justice.

**M. CHAUMIER, Président**.- Monsieur le Secrétaire, Monsieur PREVOST et l'ensemble des élus, si j'ai commencé mon préambule en faisant part de ma surprise, c'était entre autres - et je l'ai cité - à cause du calendrier qui a été déroulé. Entre recevoir un courrier le 3 août, qui me demande d'inscrire une séance exceptionnelle aujourd'hui - nous sommes le 12 août - pour donner mandat au Secrétaire afin de lui permettre d'aller en justice sur le dossier et, deux jours après, recevoir une assignation montrant qu’alors même que des questions étaient posées, sans attendre des réponses, l'action était déjà engagée par le CCE. D'où ma surprise.

Cela étant dit, pour être précis, sur le plan juridique, Monsieur PREVOST, ce qui est important, c'est que le jour de la séance, de l'audience - donc le 16 août - le représentant du CCE ait mandat. Le calendrier, qui est de dire « je demande une convocation du CCE pour donner mandat au Secrétaire » peut intervenir entre le moment où je fais cette demande et celui de l'audience. C'est ce qui donne de la « force » au dossier. Si aujourd'hui, le CCE donne mandat au Secrétaire, l'audience peut se tenir mardi. S’il n'a pas mandat, l'audience tombe.

Il n'y a pas une logique quant au processus. D'où mon étonnement. C'est ce qui me permet de douter de la réelle volonté des élus qui ont donné mandat - ou qui vont donner mandat - de ne pas bloquer la procédure...

*(Arrivée d'une élue)*

Voilà qui est pour le moins assez surprenant pour moi, et qui me permet de douter quant à la volonté qui se trouve derrière. C'est une volonté de procédure, une volonté de blocage et non pas une volonté de réel partage d'une information. Sinon, un certain nombre d’élus seraient restés présents le 30 juin. Sinon, les questions auraient été posées le 30. Sinon, il n'y aurait pas eu un mois de délai avant de formuler 68 questions. Sinon, il aurait peut-être été préférable d'attendre les réponses apportées aux 68 questions avant de se prononcer. Cela étant dit, c'est possible puisque, hier soir, vous avez reçu des réponses aux 68 questions.

Voilà pourquoi j'appelle chacun d'entre vous, en son âme et conscience, en tant qu’élu, représentant des salariés - et lui-même salarié de LCL - de bien mesurer le vote que vous serez peut-être amené à faire aujourd'hui.

**Mme MAGNE (CFDT)**.- Un point de forme par rapport à cette séance. Peut-être devrions-nous désigner un Secrétaire de séance.

**M. CHAUMIER, Président**.- Non, pour moi, le Secrétaire adjoint est présent. En l'absence du Secrétaire, c'est lui qui tient la séance. Sauf à ce que le Secrétaire de la séance, Monsieur CONDORELLI, vous ayez un autre regard. Pour moi, il me semble légitime que ce soit vous.

**Mme MAGNE (CFDT)**.- Pour nous, il n’y a pas d’autre regard, mais je voulais éviter un souci de forme concernant cette séance.

**M. CHAUMIER, Président**.- Madame MAGNE, je ne suis pas dans la procédure. Je ne vais pas chercher la forme pour contester quoi que ce soit. Je veux seulement rappeler à chacun la portée de ses actes. Je ne suis pas dans la procédure. Je suis ici pour construire et faire avancer un dossier intéressant l'ensemble des salariés de LCL.

**Mme MAGNE (CFDT)**.- D'accord. En préambule, je voudrais rappeler trois points.

Premièrement, pour nous, ce dossier a extrêmement mal commencé, dans une période de relations relativement tendues entre les uns et les autres par rapport au dossier RVC, qui depuis a trouvé une fin favorable. Nous espérons que les tensions se sont apaisées et que le calme va revenir.

Deuxièmement, ce projet peut présenter de bons côtés, comme il a été rappelé dans votre courrier au CCE, puisque les préconisations - qui ont été faites par le CCE au conseil d'administration - portaient bien sur une réflexion par rapport aux agences de deux et trois salariés. On peut donc voir de bons côtés dans ce projet.

Troisièmement, je veux revenir sur ce qui a été évoqué par M. KERNIVINEN. Le 30 juin, la séance exceptionnelle - au cours de laquelle vous vouliez nous informer sur un projet - avait débuté par une déclaration commune CFDT, FO, CGT, demandant des données précises et chiffrées pour compléter le dossier de 12 pages d'information qui avait été communiqué. Hier soir, nous n'avions toujours pas d'élément, si ce n'est le verbatim et les réponses apportées aux questions écrites. À la lecture de ce que nous avons reçu hier à 21 heures, pour la CFDT, nous n'avons pas l'intégralité des informations susceptibles de nous permettre d'envisager sereinement une consultation de ce dossier.

En juin, nous pressentions déjà les difficultés à obtenir ces informations. À aujourd'hui, nous ne les avons toujours pas.

Merci.

**M. CHAUMIER, Président**.- Sur les trois points, le premier, je crois qu'il ne faut pas tout mélanger. Le dossier RVC était à part. Si l’on devait tout intégrer à chaque fois que l'on présente un dossier, on n'avancerait pas. Je me félicite que ce point soit un point de préoccupation lors de la séance du 30 puisque ce point est levé, et vous l’avez souligné. Les élus de la CFDT ne tiendront plus compte de ce contexte pour se prononcer aujourd’hui.

Concernant le deuxième point, je me réjouis de vous entendre dire que le dossier présente de bons côtés puisqu’il répond à un certain nombre de préoccupations exprimées par vous et par l’ensemble des salariés, et partagées par la Direction puisque nous travaillons en ce sens *via* le projet cadre.

Enfin, par le biais du CCE, vous avez posé 68 questions en date du 3 août. Vous avez obtenu la réponse hier. Vous aviez la possibilité de les poser le 30 juin et vous ne l'avez pas fait. Contrairement à ce que vous dites, il n'y avait pas de questions précises dans les déclarations liminaires que vous aviez faites le 30 juin. Si vous étiez restés en séance, peut-être que vous auriez formulé des questions précises et peut-être que vous auriez déjà eu des réponses.

J'entends votre point, à savoir que les réponses que vous avez reçues ne vous donnent pas totale satisfaction sur tous les points que vous aviez soulevés. Je souhaite juste rappeler à l'ensemble de la plénière qu'il s'agit d'un dossier cadre, dont l’objectif est de cadrer une démarche globale. Ensuite, et nous l'avons expliqué, nous allons - auprès de chaque instance concernée - présenter les dossiers, qui seront des dossiers plus précis puisqu’ils tiendront compte du travail en cours, réalisé par l'ensemble des équipes. Ils répondront plus au souhait - de l'ensemble des salariés et de vous - qui est d’avoir une vision la plus précise et la plus locale possible, de faire appel au terrain, afin d’avoir une pertinence quant au choix de ce maillage et de cette optimisation du réseau.

Ne confondons pas un dossier cadre, qui donne des éléments de cadrage, avec les dossiers qui seront ensuite présentés dans les instances représentatives, et qui seront plus précis. À mon avis, ils répondront à la nature des questions, de certaines questions que vous avez pu nous poser.

**M. KERNIVINEN (FO)**.- Monsieur le Président, vous dites que c'est un dossier cadre. Nous aurions bien souhaité que ce soit un dossier de technicien, avec la présentation de toute la technicité de ce dossier. C'est cela que nous vous demandons depuis le 30 juin.

Il ne faut pas vous méprendre sur les motivations des élus...

**M. CHAUMIER, Président**.- ...non, vous ne l’avez pas demandé le 30 juin.

**M. KERNIVINEN (FO)**.- Si. C'est même écrit dans le verbatim du 30 juin.

**M. CHAUMIER, Président**.- Les élus auraient dû rester le 30 juin, vous auriez pu avoir des réponses. Sachant que sur une partie des 68 questions que vous avez posées, vous avez déjà eu des réponses le 30 juin.

Je vous laisse poursuivre.

**M. KERNIVINEN (FO)**.- Ne vous méprenez pas sur les motivations des élus. Nous ne sommes pas là pour bloquer l'instance, mais pour défendre les salariés et pour défendre l'entreprise. Telles sont nos motivations à tous. Nous l’avons prouvé très récemment lors de la négociation sur l'intéressement, participation. En tout cas pour certains élus, peut-être pas pour tous, nous avons cherché à protéger le versement de l'intéressement. D'ailleurs, nous saluons le fait que nous avons pu conclure un accord qui devrait permettre aux salariés, à tous les salariés de l'entreprise, de percevoir - en tout cas nous le souhaitons - de l'intéressement et de la participation.

Sur ce dossier, la démarche est la même. Vous dites que les salariés attendent avec impatience l'optimisation du réseau. Permettez-moi d'en douter fortement. C’est la Direction, ce sont les actionnaires qui cherchent à mettre en place ce projet d'optimisation, qui est synonyme de suppression d'emplois, synonyme de fermeture d'agences. Ce n'est pas un plan de développement, mais un plan de régression pour l'entreprise, et un plan de régression sociale.

C'est vous qui voulez mettre en place ce projet d'optimisation à la hâte. On a vu ce que donnaient les résultats de LCL, qui ne sont pas mauvais, mais qui ne sont pas à la hauteur des attentes de l'actionnaire majoritaire. C'est là la vraie raison de ce plan. C'est autre chose. En tout cas, nous souhaitons protéger au maximum les salariés et l'entreprise. Au vu des quelques éléments que vous avez donnés le 30 juin, nous ne pouvons absolument pas exprimer un avis, en tout cas un avis éclairé. Voilà pourquoi nous cherchons à obtenir un maximum d'éléments nous permettant d'émettre un avis.

Vous dites que c'est un projet cadre. Vous avez déjà travaillé. Vous l’avez dit vous-même, l'étape 1 est achevée, mais vous ne donnez aucun élément chiffré, précis sur cette phase 1. Récemment, vous avez donné une précision très importante sur un autre sujet. Nous souhaitons des précisions sur ce projet-là. Tant que nous ne les aurons pas, ce serait dommage, mais nous ne pourrons pas défendre comme il se doit l'entreprise et ses salariés.

**M. CHAUMIER, Président**.- Je ferai deux réflexions.

Premièrement, vous avez eu les précisions puisque nous avons répondu aux 68 questions qui nous ont été posées il y a huit jours. Vous avez donc les réponses à ces 68 questions, qui doivent normalement vous éclairer.

Ensuite, permettez-moi de douter par rapport à votre intervention. En effet, il y a une contradiction dans votre propos, Monsieur KERNIVINEN. Vous parlez du dossier en disant que ce n'est pas une attente des salariés, mais une attente de l'entreprise et des actionnaires. Vous avez donc une vision visiblement très précise de ce dossier d'optimisation du réseau, puisque vous pouvez en mesurer les conséquences pour l'actionnaire et les salariés. Je trouve cela contradictoire - les minutes le montreront - de dire, d’un côté, que vous avez déjà une conviction quant à l'objectif de ce projet qui est présenté et de dire, d'un autre côté, que vous manquez de précisions.

Je suis convaincu que vous avez déjà la possibilité de formuler un avis sur le projet cadre. En tout cas, vous l’avez exprimé, c'est ce que j'ai entendu dans le début de votre intervention.

**M. KERNIVINEN (FO)**.- Absolument pas. Je n'ai cité que les grandes lignes du projet. Du projet Centricité en général. Vous dites que l'optimisation du réseau étend le projet cadre Centricité en 2018, 2019, 2020. On s’y perd et vous aussi, je pense.

J'ai simplement rappelé les grandes lignes de Centricité, qui sont suppression d'emplois, optimisation et donc fermeture d'agences.

Ce que nous voulons, ce sont les éléments précis.

**M. CHAUMIER, Président**.- Vous les aurez, Monsieur KERNIVINEN – car ensuite, je pense que nous allons passer au point à l'ordre du jour -lorsque les dossiers seront présentés, après les travaux menés par les différents dispositifs en local.

Comme vous le dites, Monsieur KERNIVINEN, et je m’en félicite puisque vous prenez la même sémantique que nous, il s'agit d'un projet cadre. Or, un projet cadre fournit une vision globale et pas une vision précise.

Je voudrais vraiment que chaque élu ici présent distingue le rôle qu’il doit jouer sur une dimension nationale, avec un projet cadre, sans rechercher des précisions qui n'existent pas aujourd'hui, car elles sont en train d'être travaillées par l'ensemble des dispositifs en local.

**Mme MAGNE (CFDT)**.- Concernant les renseignements que l'on pourrait obtenir sur le projet cadre, vous nous présentez un dossier dans lequel, selon vous, l'optimisation du réseau va amener une augmentation du PNB, dans une période où l’on verrait plutôt qu'il diminue. Vous présentez une attrition qui sera complètement maîtrisée, une augmentation de la productivité dans les agences.

Il y a beaucoup de concepts liés au projet cadre - je ne demande pas de détails sur son développement - qui nous sont amenés comme une conclusion que l'on doit considérer comme juste, sans nous donner d'éléments de réflexion et d'analyse.

La confiance n'exclut pas le contrôle. C'est cela que nous vous demandons : sur quelle base reposent vos conclusions, auxquelles nous devons donner quitus ?

Nous ne vous demandons pas plus d'informations.

**M. CHAUMIER, Président**.- Je vous invite à prendre connaissance des réponses que nous avons apportées. J'aurais souhaité que vous puissiez profiter de la séance du 30 juin pour exprimer ces questions et profiter de la présence du responsable des réseaux, qui aurait pu vous éclairer, à défaut de lire les réponses qu’il a déjà formulées le 30 juin. Un certain nombre de questions ont été posées. Et des réponses, notamment par rapport aux 68 questions que vous avez posées, ont déjà été formulées le 30 juin.

Pour revenir à mon propos de début de séance, je suis pour le moins surpris par la procédure que vous souhaitez engager au niveau du CCE.

**M. PREVOST (SNB)**.- Je vais faire une dernière intervention pour le SNB, car nous sommes hors sujet. Le hors sujet, c'est juste pour dire que l'actualité a fait que nous avons mis un petit *process* en place au niveau du SNB. Dans toutes les régions, des équipes sont allées rencontrer nos collègues, notamment dans les agences de petite taille. J'ai eu un retour toutes les semaines. Moi-même, je suis allé sur le terrain.

Je tiens à préciser que ce n'est pas le SNB qui parle, afin que mes collègues sachent que j'ai bien repris leur propos. Aujourd'hui, nous n'avons pas rencontré de collègues qui sont dans de petites unités, où le travail est difficile chaque jour, qui avaient envie de rester où ils étaient. J'ai moi-même été surpris de l'entendre. Ils nous ont dit : « *Notre agence qui est très proche, honnêtement, je préfère travailler dans la grande agence à côté, que l'on soit plus nombreux. Aujourd'hui cela ne convient pas.* » J'ai été surpris d'entendre que beaucoup de nos collègues attendent qu'une décision soit prise sur le regroupement d'agences, et beaucoup sont pour.

Je tenais à le préciser, car c'est ce qui nous est revenu du terrain après les nombreuses visites que nous avons faites, que ce soit en région parisienne ou en province.

**Mme CHABRAND (CFDT)**.- Je voulais revenir sur notre absence du 30 juin. J'ai relu le verbatim. Chaque fois, vous répondiez aux questions du SNB de façon un peu évasive, en reprenant la trame des quatre petites pages recto, verso d'un projet cadre. J'ai été étonnée d'avoir si peu d'informations, même si je suis novice dans les instances CCE.

Pendant le premier semestre, vous avez travaillé sur une cartographie du territoire, avec la société IRIS. Sur quelle matière avez-vous travaillé la cartographie, en sachant que c'est seulement une ébauche, qui sera retravaillée localement ? Nous aimerions les mêmes documents de travail, afin de pouvoir suivre localement et mieux voir comment va se décliner le projet.

Sur d'autres questions, vous avez dit au SNB, je vous reprends : « *Il serait intéressant que vous nous adressiez vos questions par écrit afin que nous soyons extrêmement précis dans nos réponses.* » C'est vrai qu'il y avait beaucoup de questions ce jour-là, beaucoup de questions techniques dont vous n'aviez pas encore les réponses.

J'apprends ce matin que les réponses ont été communiquées par Lotus à 21 heures 36. Je n'ai pas Lotus sur mon portable. Outlook, pardon. Je n'ai pas eu le temps de me pencher sur vos réponses.

Cela ne veut pas dire que je vais m’abstenir de voter la motion, car j’estime que depuis le premier semestre, il est dommage de ne pas avoir eu au moins un retour. Vous devez avoir énormément de documents. Vous pouvez en faire une synthèse, mais pas la présentation que vous avez faite en CCE.

**M. CHAUMIER, Président**.- Les 68 questions auxquelles vous faites référence - et pour lesquelles vous avez reçu des réponses hier soir - ont été posées le 3 août. Nous sommes le 12 août. Vous avez eu plus d'un mois pour les formuler, après la séance du 30 juin.

Deuxièmement, je rappelle à la plénière que ce ne sont pas les questions du SNB qui ont été posées le 30 juin, mais celles du CCE. D'accord ?

Troisièmement, la procédure que vous mettez en avant et que vous justifiez aujourd'hui est une procédure qui, à mes yeux, aurait pu être évitée si vous n'aviez pas l'intention de bloquer l'ensemble du processus et si, le 30 juin, vous étiez restés présents.

Les questions que vous nous posez avec quasiment plus d'un mois et demi de retard depuis la présentation du dossier – que vous avez reçu le 23 juin -, pourquoi ne pas les avoir posées le 30 ? Sauf à vouloir gagner du temps et bloquer l'ensemble de l'opération ?

D'où ma surprise et d'où mon propos en début de séance, Madame CHABRAND.

**Mme CHABRAND (CFDT)**.- Soit. Mais de votre côté, vous auriez pu prendre le temps de nous remettre un document très succinct. Lorsque l’on est sur le terrain, il faut vraiment décrypter les *slides* et cela peut demander du temps avant de se poser les questions.

**M. CHAUMIER, Président**.- Je comprends bien. C’est pourquoi il faut distinguer un dossier cadre, qui fournit les macro-principes d'une démarche, et les dossiers que vous recevrez si vous êtes élus dans une instance en local. Vous recevrez des dossiers très précis, agence par agence, qui vous donneront les impacts que vous souhaitez mesurer. Ce sont deux choses totalement différentes.

Voilà pourquoi j’insiste. Lorsque le dossier vous a été présenté le 30 juin, il aurait été souhaitable que l'ensemble des élus reste en séance pour en parler puisque visiblement, vous avez un manque d'information, en tout cas vous le formulez ainsi. Ce n'est pas notre lecture puisque nous avons toujours fourni les réponses aux questions posées. Nous le prouvons encore aujourd'hui puisque nous apportons une réponse le 11 août à des questions posées le 3 août, afin d'éclairer les élus de la plénière sur notre volonté de partager ce dossier.

Il faut distinguer ce qui est un dossier cadre d'un dossier spécifique qui sera présenté dans chacune des instances, pour les agences concernées.

**M. KERNIVINEN (FO)**.- Je souhaiterais apporter une précision. Lorsque vous dites que les questions auxquelles vous avez répondu - celles posées le 30 juin par écrit - émanent du CCE, de membres du CCE, effectivement, mais de membres d'une seule organisation syndicale qui est le SNB. On peut retrouver cette appartenance à la question 15 dans vos réponses. Cela prouve bien que cela émane d'une seule organisation syndicale.

Je poserai donc la question, mais cela fait très longtemps que je me la pose à titre personnel : quels intérêts défend vraiment cette organisation syndicale ?

**M. CHAUMIER, Président**.- Je n'entre pas dans ce type de polémique, cela ne fait pas du tout avancer le débat.

**Mme COGNET (CGT)**.- Sur ce projet d'optimisation, qui s'inscrit pleinement dans le plan CASA et qui fait suite à des résultats de LCL, nous avions déjà dit que ces agences étaient inscrites dans le plan des actionnaires. Dans ce projet, nous avons eu l'impression que c'était plutôt un projet méthodologique qu'un dossier étayé, avec des éléments socio-économiques précis, notamment sur les régions pouvant être concernées par ces fermetures.

Deuxièmement, sur le fait de la déperdition de la clientèle, vous répondez qu'au vu des expériences menées lors des fermetures d'agences, vous conserveriez 90 % de la clientèle. Nous attendons toujours l’étude sur laquelle vous vous étayez.

Concernant les effectifs, vous nous dites qu'il n'y aura pas de suppression d'effectifs. Sauf que dans le projet CASA, les économies de structure, la réduction des charges, les économies - 900 millions par an sur le groupe -, LCL est pleinement impacté par ces économies. Je vois que la Direction ne nous écoute plus...

**M. CHAUMIER, Président**.- Mon oreille droite vous écoute.

**Mme COGNET (CGT)**.- C'est bien, Monsieur le Président. LCL sera fortement impacté par ces économies de structure. Nous avons donc beaucoup d'interrogations. Cela me rappelle un dossier PMT, il y a quelque temps, sur lequel nous étions allés en justice, car nous n'avions pas non plus les éléments socio-économiques. Nous avons l'impression que c'est une redite, un retour en arrière, et que l'on n'avance pas sur ces questions.

**M. CHAUMIER, Président**.- Dans un certain nombre de questions formulées lors de la séance du 30, et dans les questions exprimées par le CCE en date du 3 août, ces éléments sont repris, et des éléments de réponse ont été fournis en séance du 30, ou complétés pour certaines lors de notre envoi hier soir.

Je voudrais préciser certaines choses. Cette question de l'optimisation du réseau, on en parle depuis un certain temps, vous avez eu pas mal d'interrogations. J'ai lu, de la part de certaines organisations, des doutes sur le fait que l'on souhaite rester dans les secteurs diffus. Le mérite de ce dossier cadre est d’avoir éclairé un certain nombre de sujets, notamment sur le fait que la démarche prioritaire était sur les zones urbaines et la volonté de rester sur les périmètres où nous étions déjà présents, dans un périmètre très limité en kilomètres.

Cela devrait avoir - une fois les travaux menés, ce sera plus facile de l'éclairer - des conséquences très limitées pour les salariés. En termes de trajectoires d’effectifs, la réponse apportée dès le 30 juin est très claire. Je vous invite à reprendre les minutes du 30 juin pour obtenir ces éléments de réponse.

Quant à la lecture que vous pouvez avoir de la stratégie de notre actionnaire, elle n’appartient qu’à notre actionnaire, et il ne m’appartient pas de la commenter.

**Mme CHABRAND (CFDT)**.- Une question simple : pouvez-vous nous donner la cartographie du réseau d'agences ainsi que l'analyse des documents aujourd'hui, ou quand ?

**M. CHAUMIER, Président**.- C'est le travail mené actuellement par les DDR. Voilà pourquoi je vous dis qu'il faut distinguer le dossier sur lequel la plénière va devoir se prononcer le 1erseptembre, à savoir le dossier cadre - qui fournit les éléments dans lesquels nous avons inscrit ce dossier - des dossiers qui vous permettront d'avoir la cartographie et qui seront présentés dans les CE.

**Mme CHABRAND (CFDT)**.- Le travail du premier semestre du projet cadre, c'est le travail que vous avez réalisé sur les six premiers mois, avant de le communiquer aux régions.

**M. CHAUMIER, Président**.- C'est l'étude statistique et macro d'optimisation, qui fournit des éléments de grandes masses. C’est une base de données qui ne vous apportera aucun éclairage intéressant. La preuve, si on s'appuyait uniquement sur cette démarche, on nierait l'intérêt de regarder l'existant LCL et surtout la connaissance locale des DDR. Ce n'est pas la démarche que nous avons adoptée.

**Mme CHABRAND (CFDT)**.- Je sais bien que cela ne va pas nous servir. C'est juste nous donner des éléments d'étude afin de suivre localement. Pour suivre localement, il faut que nous ayons cette base.

Pourrions-nous les avoir ou pas ?

**M. CHAUMIER, Président**.- Nous vous avons répondu. Je crois que c'est la question numéro 1. Nous avons répondu. Lorsque vous serez dans votre agence, derrière votre Outlook, à défaut d'avoir pu partager avec vos représentants de la CFDT, je vous invite à prendre connaissance de la réponse. Je n'ai rien à ajouter.

**Mme CHABRAND (CFDT)**.- Pouvez-vous nous répondre aujourd'hui ? Ce sera dans le verbatim.

**M. CHAUMIER, Président**.- Non, je n'ai rien à ajouter, sauf à vous inviter à consulter la réponse que nous avons apportée.

Nous ne sommes pas ici pour refaire le débat. Nous avions une séance le 30 juin pour le faire. Vous avez quitté la séance. Je le regrette fortement. Toute la procédure que vous engagez depuis est une procédure qui, pour moi, est une procédure de blocage. Je l'ai dit, je l'ai écrit. Je persiste. J'invite chaque salarié élu présent à se poser la question, en son âme et conscience, lorsqu'il sera amené à se prononcer sur le mandat donné au Secrétaire pour une action qu’il a déjà engagée.

Y a-t-il d'autres questions ? Je n'en vois pas.

Monsieur le Secrétaire ?

**M. CANDORELLI (FO)**.- Monsieur le Président, je vous demande une interruption de séance, s'il vous plaît.

**M. CHAUMIER, Président**.- Très bien.

*(Suspendue à 10 heures 10, la séance est reprise à 10 heures 15.)*

**M. CHAUMIER, Président**.- Monsieur le Secrétaire, nous reprenons la séance.

**M. CONDORELLI (FO)**.- Monsieur le Président, compte tenu que les réponses apportées aux questions posées ne satisfont pas les attentes des salariés et des élus, nous passons au vote du point inscrit à l'ordre du jour.

**M. CHAUMIER, Président**.- D'accord. Je vais organiser le vote. Avant cela, je vais demander aux organisations syndicales de faire part de leur intention de vote.

Je vais commencer par la CGT.

**Mme COGNET (CGT)**.- La CGT est favorable à donner mandat au Secrétaire pour intenter toute action judiciaire.

**M. CHAUMIER, Président**.- Monsieur KERNIVINEN pour FO.

**M. KERNIVINEN (FO)**.- Je vais laisser les élus prendre leurs responsabilités.

**M. CHAUMIER, Président**.- Madame MAGNE, pour la CFDT ?

**Mme MAGNE (CFDT)**.- La CFDT votera favorablement pour donner mandat au Secrétaire.

**M. CHAUMIER, Président**.- Monsieur PREVOST, pour le SNB ?

**M. PREVOST (SNB)**.- Le SNB précise à nouveau qu'il a découvert l'assignation en justice dans un courrier émanant de la Direction et qu’il n'a pas reçu d'information *via* d'autres canaux. Nous le regrettons vivement.

Pour ce qui concerne le SNB, nous ne donnerons pas mandat au Secrétaire pour ester en justice.

**M. CHAUMIER, Président**.- Avant de passer au vote, Monsieur CONDORELLI, par rapport au point souligné par M. PREVOST, je voudrais savoir si l'ensemble des élus a bien réceptionné l'assignation faite par le CCE.

**M. CONDORELLI (FO)**.- Oui, nous avons fait suivre l'assignation aux élus.

**M. CHAUMIER, Président**.- À l'ensemble des élus du CCE ?

**M. PREVOST (SNB)**.- Par quel canal et à quelle date, si on ne prend que mon cas ? Quand l’ai-je reçu et par quel canal ?

**M. CONDORELLI (FO)**.- S'il y a eu un problème, nous vous le ferons suivre. Ne vous inquiétez pas. Mais nous vous l'avons déjà fait suivre.

**M. PREVOST (SNB)**.- Le problème ne concerne pas seulement mon cas. Tous mes camarades se joignent à moi pour dire qu'ils ne l'ont pas reçue. Il doit y avoir un dysfonctionnement informatique sur le réseau arrivant au SNB.

**M. CHAUMIER, Président**.- Je vous invite à voir ce point dans le cadre du Bureau. Je pensais que l'ensemble des élus avait eu l'information. D'où la communication que j’ai pu faire, faisant référence à cette assignation que nous avons reçue par huissier en début de semaine.

Les quatre organisations syndicales ayant fait part de leur intention de vote, je vais procéder au vote.

Qui est favorable pour donner mandat au Secrétaire pour intenter toute action judiciaire, tant en premier instance qu’en appel ou en cassation, pour obtenir la communication des informations demandées en vue de la consultation du CCE sur le projet cadre optimisation du réseau et la suspension du processus de consultation jusqu’à la remise des informations sollicitées ?

*(Il est procédé au vote)*

**POUR** : FO - CGT – CFDT (18 voix)

**CONTRE** : SNB (5 voix)

**ABSTENTION** : 0

🖙 Avis favorable de la session.

**M. CHAUMIER, Président**.- Je vais clôturer cette séance. Je vous donne rendez vous pour une séance prévue le 1er septembre, c'est en tout cas notre intention.

Bonne journée.

*(La séance est levée à 10 heures 20.)*